

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01014

Numéro SIREN : 798 735 965

Nom ou dénomination : A2NEK

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2019 sous le numéro de dépôt 3965

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

A2NEK
6 rue de Dublin
34200 Sète

V/REF :
N/REF : 2014 B 1014 / 2019-B-3965

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 07/03/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/10/2017.

Procès-verbal d'assemblée en date du 30/06/2018

Concernant la société

A2NEK
Société par actions simplifiée
6 rue de Dublin
34200 Sète

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-3965 le 07/03/2019

R.C.S. MONTPELLIER 798 735 965 (2014 B 1014)

Fait à MONTPELLIER le 07/03/2019,
LE GREFFIER



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2017

Exercice ouvert le	01/11/2016	et clos le	31/10/2017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
EURL A2NEK		1785 quai DES MOULINS	
SIRET	7 9 8 7 3 5 9 6 5 0 0 0 1 3	34200 SETE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
1785 quai DES MOULINS			
34200 SETE			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Activités de soutien au spectacle vivant	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28%*	15 509	Déficit	0
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 quinquies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité		
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
Dans le secteur productif, art. 244 quater W				Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Visueur conventionné	Visa : CGA
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable : M. ARNAUD MICHEL	
16 rue voltaire 34200 SETE	
Tél : 0467744114	
- du conseil :	
Tél :	
- de l'association agréée :	
Tél :	
- N° d'agrément de l'AA :	
34200 SETE	

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
--	---------------------------------	---	--	---

Moment des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽¹⁾	(c)
Moment des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)
Moment des distributions	(e)
autres que celles visées en (a),	(f)
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽²⁾	(g)
Moment des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 ^e du 3 de l'article 158 du CGI ⁽³⁾	(h)
Moment des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 ^e du 3 de l'article 158 du CGI	(i)

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

RÉMUNÉRATIONS

Monnaie brute des salaires, abstraction faite des sommes compressées dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	35 621	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise EURL A2NEK										Néant ☐																																																																																			
Adresse de l'entreprise 1785 quai DES MOULINS 34200 SETE																																																																																													
Numéro SIRET* 7 9 8 7 3 5 9 6 5 0 0 0 1 3																																																																																													
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 12																																																																																			
Exercice N clos le 31/10/2017																																																																																													
ACTIF																																																																																													
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>Brut 1</th> <th>Amortissements-Provisions 2</th> <th>Net 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISÉ</td> <td>Immobilisations incorporelles</td> <td>010</td> <td>012</td> <td></td> </tr> <tr> <td> Fonds commercial*</td> <td>014</td> <td>016</td> <td>708</td> </tr> <tr> <td> Autres*</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Immobilisations corporelles*</td> <td>028</td> <td>030</td> <td>252 392</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations financières* (1)</td> <td>040</td> <td>042</td> <td>350</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total I (5)</td> <td>044</td> <td>048</td> <td>252 742</td> </tr> <tr> <td rowspan="10">ACTIF CIRCULANT</td> <td>STOCKS</td> <td>050</td> <td>052</td> <td></td> </tr> <tr> <td> Matières premières, approvisionnements, en cours de production*</td> <td>060</td> <td>062</td> <td></td> </tr> <tr> <td> Marchandises *</td> <td>064</td> <td>066</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Avances et acomptes versés sur commandes</td> <td>068</td> <td>070</td> <td>1 484</td> </tr> <tr> <td>Créances (2)</td> <td>072</td> <td>074</td> <td>2 263</td> </tr> <tr> <td> Clients et comptes rattachés*</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Autres* (3)</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Valeurs mobilières de placement</td> <td>080</td> <td>082</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Disponibilités</td> <td>084</td> <td>086</td> <td>39</td> </tr> <tr> <td>Charges constatées d'avance *</td> <td>092</td> <td>094</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total II</td> <td>096</td> <td>098</td> <td>3 788</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total général (I + II)</td> <td>110</td> <td>112</td> <td>256 530</td> </tr> </tbody> </table>														Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		Fonds commercial*	014	016	708	Autres*				Immobilisations corporelles*	028	030	252 392	Immobilisations financières* (1)	040	042	350	Total I (5)		044	048	252 742	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	052		Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	060	062		Marchandises *	064	066		Avances et acomptes versés sur commandes	068	070	1 484	Créances (2)	072	074	2 263	Clients et comptes rattachés*				Autres* (3)				Valeurs mobilières de placement	080	082		Disponibilités	084	086	39	Charges constatées d'avance *	092	094		Total II		096	098	3 788	Total général (I + II)		110	112	256 530
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3																																																																																									
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012																																																																																										
	Fonds commercial*	014	016	708																																																																																									
	Autres*																																																																																												
	Immobilisations corporelles*	028	030	252 392																																																																																									
	Immobilisations financières* (1)	040	042	350																																																																																									
Total I (5)		044	048	252 742																																																																																									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	052																																																																																										
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	060	062																																																																																										
	Marchandises *	064	066																																																																																										
	Avances et acomptes versés sur commandes	068	070	1 484																																																																																									
	Créances (2)	072	074	2 263																																																																																									
	Clients et comptes rattachés*																																																																																												
	Autres* (3)																																																																																												
	Valeurs mobilières de placement	080	082																																																																																										
	Disponibilités	084	086	39																																																																																									
	Charges constatées d'avance *	092	094																																																																																										
Total II		096	098	3 788																																																																																									
Total général (I + II)		110	112	256 530																																																																																									
PASSIF																																																																																													
Exercice N NET 1																																																																																													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	2 000																																																																																										
	Écarts de réévaluation	124																																																																																											
	Réserve légale	126	200																																																																																										
	Réserves réglementées*	130																																																																																											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	82 598																																																																																										
	Report à nouveau	134																																																																																											
	Résultat de l'exercice	136	14 911																																																																																										
	Provisions réglementées	140																																																																																											
	Total I	142	99 709																																																																																										
	Provisions pour risques et charges	Total II	154																																																																																										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	37 367																																																																																										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																																																																																											
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	36 354																																																																																										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	83 099																																																																																										
	Produits constatés d'avance	174																																																																																											
Total III		176	156 821																																																																																										
Total général (I + II + III)		180	256 530																																																																																										
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	37 220																																																																																								
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	133 405																																																																																								
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																																																																																									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 303 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL A2NEKNéant ☐ *Exercice N clos le
31/10/2017**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	33 733
	Production vendue	biens	215		214	
		services*	217		218	356 349
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230	658
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	390 742
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	7 881
	Variation de stocks (marchandises)*				236	2 009
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 15 534 - mobilier : - immobilier :)			242	201 134
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 161	244	2 699
	Rémunérations du personnel*				250	72 535
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	34 567
	Dotations aux amortissements*				254	47 859
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	27
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	368 715

I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280	
	Produits exceptionnels	(IV)	290	
	Charges financières	(V)	294	4 380
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348	
	Impôts sur les bénéfices*	(VI)	300	409
		(VII)	306	2 326

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

			310	14 911
--	--	--	-----	--------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles*		322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324	2 326
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		409
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990	
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	
	Créance due au report en arrière du déficit			346	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655	1 049

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURSBénéfice col. 1
Déficit col. 2

			352	15 509	354
--	--	--	-----	--------	-----

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :				360

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITSBénéfice col. 1
Déficit col. 2

			370	15 509	372
--	--	--	-----	--------	-----

(ligne 1 à 1)
N° 2033-B

**ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE
DE L'EXERCICE (en liste)**

EURL A2NEK
1785 quai DES MOULINS
34200 SETE

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

[illegible]

(ligne 1 à 1)
N° 2033-B

**ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE
DE L'EXERCICE (en liste)**

EURL A2NEK
1785 quai DES MOULINS
34200 SETE

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

[illegible]

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Si la case est cochée, le montant de la colonne A sera ajouté à la technique de la liasse fiscale. Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue { biens				
{ services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : EURL A2NEK		Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	708	412		414		416	708				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432	1 566	434		436	1 566				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	203 775	442	129 538	444		446	333 313				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	10 000	462	2 300	464		466	12 300				
	Autres immobilisations corporelles	470	1 372	472		474		476	1 372				
Immobilisations financières		480		482		484		486	350				
TOTAL		490	215 856	492	133 405	494		496	349 611				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	708	502		504		506	708				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522	154	524		526	154				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	45 118	532	44 623	534		536	89 741				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	2 943	552	2 806	554		556	5 750				
	Autres immobilisations corporelles	560	238	562	274	564		566	513				
TOTAL		570	49 009	572	47 859	574		576	96 869				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations		590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591							
TOTAL						596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL A2NEK

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	418
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	10 596
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	78 017
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	28 177
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : EURL A2NEK															Néant ☐																					
Exercice ouvert le : 01/11/2016 et clos le : 31/10/2017															Durée en nombre de mois 12																					
I Production de l'entreprise																																				
Ventes de marchandises															108	33 733																				
Production vendue – Biens															109																					
Production vendue – Services															141	356 349																				
Production stockée															111																					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143																					
Subventions d'exploitation reçues															113																					
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun															115																					
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116	658																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153																					
TOTAL I															144	390 742																				
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																																				
Achats de marchandises (droits de douane compris)															121	7 881																				
Variation de stocks (marchandises)															122	2 009																				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)															123																					
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)															145																					
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances															125	164 929																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															146																					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128																					
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun															148	27																				
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante															150																					
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.															133																					
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135																					
TOTAL 2															152	174 848																				
III Valeur ajoutée produite																																				
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL I - TOTAL 2		137	215 894																		
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises																																				
Valeur Ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)															117	215 894																				
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																																				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																																				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE															022	390 741																				
Période de référence															024	0	1	/	1	1	/	2	0	1	6	160	3	1	//	1	0	/	2	0	1	7
Date de cessation															186			/			/															
V Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs																																				
Effectifs moyens du personnel															376	1																				
Dont apprentis															657																					
Dont handicapés															651																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861																					

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/10/2017

N° SIRET

7 9 8 7 3 5 9 6 5 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL A2NEK

ADRESSE (voie)

1785 quai DES MOULINS

CODE POSTAL

34200

VILLE

SETE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

26061983

N° Département

34

Commune

SETE

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

3

Voie

rue MARCEL PAGNOL

Code Postal

34540

Commune

BALARUC LE VIEUX

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/11/2016 au 31/10/2017

Annexes

DENOMINATION : S.A.R.L. A2NEK

CAPITAL SOCIAL : 2 000 euros

SIEGE SOCIAL : 1785, QUAI DES MOULINS 34200 SETE

S.I.R. : 798 735 965

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE
REUNIE SUR PREMIERE CONVOCATION.

L'an deux mille dix huit, le 30 juin, à 18 heures, les associés de la SARL " A2NEK" se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social de la société sur convocation de son gérant.

SONT PRESENTS :

- Mr BOURDIE ANTOINE, détenant 500 parts.

Il est constaté que les associés présents détiennent la totalité des parts constituant le Capital Social et, qu'en conséquence la présente Assemblée pourra valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2017 ET, QUITUS A LA GERANCE.

Mr BOURDIE Antoine gérant, met à la disposition de ses membres :

- Le Rapport de Gérance sur les opérations de l'exercice 2017
- Le Compte de Résultat et le Bilan.

Le gérant déclare la discussion ouverte.

PREMIERE RESOLUTION : L'assemblée, après avoir entendu la lecture du Rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice, approuve les Comptes et le Bilan de cet exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION : En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Relative à l'affectation du Résultat

le résultat comptable ressort en un bénéfice de 14 911 euros.

Nous proposons l'emploi suivant :

- Autres réserves : 14 911 euros

Relative au salaire du gérant : il a été de 24 200 euros pour 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

MR BOURDIE ANTOINE

Cest: fié confusant
CIBEL - EVENT
1785 quai des Moulins
34200 SETE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL A2NEK

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2017, dont le total est de 256 531 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 14 911 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2016 au 31/10/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/10/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 2 137 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	709			709
Immobilisations corporelles	215 148	133 405		348 553
Immobilisations financières				350
Total	215 856	133 405		349 611
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	709			709
Immobilisations corporelles	48 300	47 860		96 160
Immobilisations financières				
Total	49 009	47 860		96 869
ACTIF NET				252 742

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		133 405		133 405
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		133 405		133 405
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				



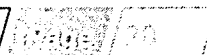
Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 099 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	350		350
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 485	1 485	
Autres	2 264	2 264	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	4 099	3 749	350
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			



Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 156 821 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	147	147		
- à plus de 1 an à l'origine	37 220			37 220
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 354	36 354		
Dettes fiscales et sociales	81 832	81 832		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 268	1 268		
Produits constatés d'avance				
Total	156 821	119 601		37 220
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-10 175			
(**) Dont envers les associés	1 268			



 Autres informations**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



Michel ARNAUD

16 rue Voltaire 34 200 SETE

Tél. 04.67.74.10.43

